

Contribution pour une refonte des épreuves anticipées de français

Depuis la réforme du bac de Blanquer, les épreuves anticipées de français (EAF) ont sensiblement évolué. Si, comme pour la philosophie, elles sont restées anonymes, nationales et terminales, on constate que la forme de l'épreuve orale comme de l'épreuve écrite pose un certain nombre de problèmes, que ce soit en voie technologique ou générale. Le passage de 20 à 16 textes à étudier pour l'oral en voie générale a été une victoire syndicale considérable à mettre au crédit du SNES-FSU, mais c'est une victoire d'étape. À l'occasion de stages, de JRD et de consultations, le groupe Lettres du secteur Contenus a recueilli témoignages et réflexions qui nous poussent à réclamer une remise à plat des points suivants.

Pour les deux voies, générale et technologique :

- les œuvres imposées
- la question de grammaire à l'épreuve orale
- la méthode unique de l'explication de texte à l'épreuve orale
- l'entretien sur l'œuvre choisie par le ou la candidat-e.

Pour la voie générale :

- la dissertation sur œuvre à l'épreuve écrite.

Pour la voie technologique :

- la contraction de texte à l'épreuve écrite

Les critiques portées sur les points ci-dessus sont de trois ordres : contrainte excessive, difficulté trop importante, incohérence. Imposer cinq (et même six en voie technologique) exercices méthodologiques différents sans réels liens entre eux (explication linéaire, oral de langue, présentation d'une lecture cursive, commentaire, dissertation ou contraction de texte, essai) condamne les élèves, et leurs enseignant-es, à la confusion, à l'impuissance et très souvent au découragement.

Au sein de chaque objet d'étude, les professeur-es n'ont le choix qu'entre trois œuvres imposées avec un parcours obligatoire associé à chacune d'entre elles. En outre, l'explication linéaire est la seule méthode acceptée pour l'oral. C'est trop contraignant : cela ne laisse de place ni à la liberté pédagogique, ni à la diversité des textes littéraires, ni à des liens avec l'actualité ou l'offre culturelle. Nous demandons que le choix d'œuvres soit repensé dans le sens d'un plus grand respect des initiatives prises par les professeur-es et proposons de revendiquer des guides plus larges (lire une pièce de Molière, un recueil de poésie romantique, un roman sur la guerre, etc.), ce qui ne va pas à l'encontre de la nécessité d'un cadrage national tout en rétablissant la liberté pédagogique. L'épreuve de dissertation s'orienterait vers une dissertation ciblée, sans être un carcan. Cela permettrait aussi d'éviter que soit imposée, avec le renouvellement du programme par quart tous les ans, une charge supplémentaire de travail aux professeur-es de lettres.

Dans le même ordre d'idée, à notre sens, la méthode de l'explication de textes ne doit pas se référer à un modèle unique, inspiré des concours de recrutement.

Les retours de terrain signalent que l'épreuve de contraction d'un texte argumentatif est d'une difficulté inadaptée pour les candidat-es de la voie technologique. Pour que l'épreuve soit mieux adaptée à nos élèves et davantage tournée vers la compréhension du sens, nous proposons de revendiquer une épreuve proche de celle de Culture Générale et Expression (CGE) en BTS : à savoir des questions de compréhension sur un corpus, suivies d'un essai. Ce type de sujet permettrait

Contribution Thème A, fiche A5

d'inscrire dans l'épreuve tous les objets d'étude et pas seulement la littérature d'idées. Enfin, cela créerait une continuité entre la voie technologique et le BTS.

Les incohérences de l'EAF se manifestent principalement lors de l'épreuve orale. La question de grammaire incite à un exercice très formel alors que le reste de l'épreuve orale met l'accent sur la compréhension de textes littéraires. Cette rupture entre un exercice linguistique purement formaliste et le reste de l'épreuve tourné vers la compréhension d'un texte ne fait pas sens. Nous proposons, comme la durée de l'épreuve écrite est désormais de 4 heures, d'insérer une question de langue plutôt à l'écrit, en la reliant à un aspect stylistique et / ou exégétique.

Ensuite, l'entretien sur une œuvre choisie par le ou la candidat-e pose trois problèmes : d'une part, l'intérêt littéraire et réflexif de certaines œuvres choisies (on a vu présenter des œuvres de développement personnel) ; d'autre part, le décalage entre l'ambition du programme (8 œuvres lues dans l'année) et la consigne d'une seule œuvre sur le récapitulatif ; *last but not least*, la multiplicité des œuvres que l'examineur ou l'examinatrice ne peut maîtriser dans la limite du temps imparti pour la préparation de l'épreuve. Nous proposons donc le ou la candidat-e indique, sur le récapitulatif, non plus une œuvre mais trois œuvres parmi celles lues et étudiées au cours de l'année de Première, l'examineur ou l'examinatrice choisissant celle sur laquelle le candidat-e sera interrogé-e.

Signataires : Laetitia BENOIT, Sonia MELJAC, Sébastien QUÉNIART (groupe Lettres, secteur Contenus)